

Vendredi 24 novembre 2023

Déploiement du « Dispositif 180 € après-cancer » sur le territoire franc-comtois, au plus près du domicile des patients



Jeanne LONGET, *parcours après-cancer*, IRFC-FC jlonget@irfc-fc.fr

Éléments contextuels

LES SÉQUELLES DU CANCER OU DES TRAITEMENTS, 5 ANS APRÈS

63,5%
DES PERSONNES SOUFFRENT DE SÉQUELLES DUES AU CANCER OU AUX TRAITEMENTS (ENQUÊTE PUBLIÉE EN 2018).

ELLES SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

73% ONT RESENTI DES DOULEURS DANS LES 15 DERNIERS JOURS

56,5% DES FEMMES ET 35,7% DES HOMMES SOUFFRENT DE FATIGUE

48,8% DES HOMMES ET 52,6% DES FEMMES SONT LIMITÉS DANS LEUR ACTIVITÉ PHYSIQUE

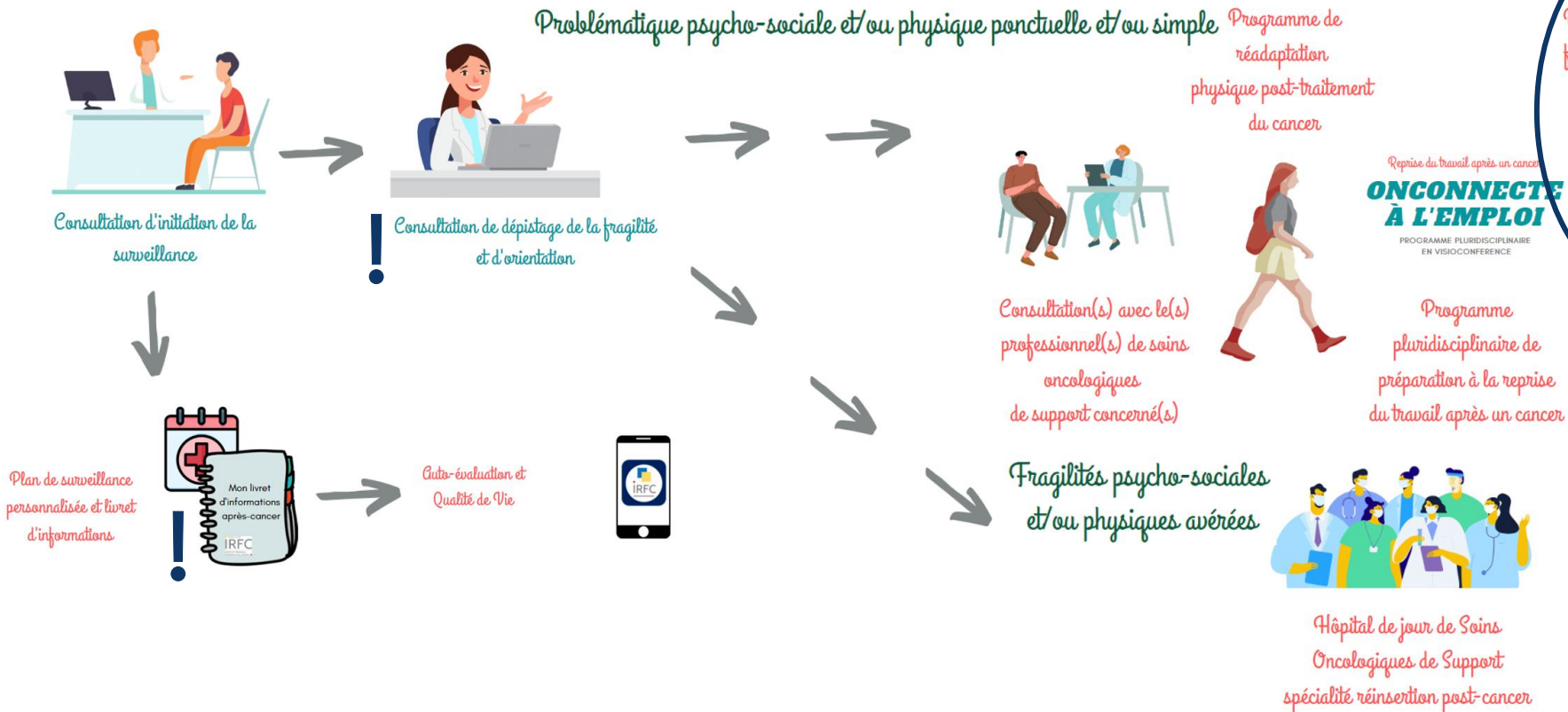
32,5% DES PERSONNES RAPPORTENT UNE DÉGRADATION PERSISTANTE DE LEUR QUALITÉ DE VIE MENTALE

Édition 2023
Panorama des cancers en France

STRATÉGIE DÉCENNALE DE LUTTE CONTRE LES CANCERS 2021-2030



LIMITER LES SÉQUELLES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE



Cadre législatif

*Décret du 22 décembre 2020 et Arrêté du 24 décembre 2020 relatifs au
« Parcours de soins global après le traitement d'un cancer »*


- **Parcours de soins global après le traitement d'un cancer (forfait de 180€/patient)**

Il peut comprendre:

- **Un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique**, qui donne lieu à l'élaboration d'un projet d'activité physique adaptée réalisé par un professionnel de l'activité physique adaptée (APA) ;
- **Un bilan et/ou des consultations diététiques ;**
- **Un bilan et/ou des consultations psychologiques ;**



Bilan(s) et consultation(s) suivant les besoins identifiés, dans la limite

 de l'enveloppe de **180 €** par patient :

- 1 bilan (1 heure) = 45 €
- 1 consultation (30 minutes) = 22,50 €

**Tarifs et conditions
réglementés par décret !**

Processus et méthodologie

Publication des textes

Janvier 2021



Déclinaison par les ARS –
Appel à candidatures

Septembre /
octobre 2021



Sélection des structures
porteuses

1^{er} semestre 2022



Référencement des libéraux,
outils, communication...

Printemps/été
2022



Mise en œuvre des parcours

Déploiement au
01/09/2022

Appel à projets

Parcours de soins global après le traitement d'un cancer

Réponse par un groupe de
travail pluridisciplinaire



Parcours

Orientation



- Par le médecin, via la prescription médicale d'orientation
- Par le patient (téléphone, mail) → validation médicale

Entretien initial

- Contextualisation et consentement oral
- Validation et/ou évaluation des besoins élargis
- Sélection des professionnels libéraux



Inclusion

- Compte-rendu d'inclusion au patient + correspondants médicaux
- Liaison aux professionnels libéraux 
- Traçabilité 

Coordination du parcours

- Centralisation des comptes-rendus et factures 
- Traçabilité 
- Recueil des indicateurs à T0, T1 et T5
- Formalisation de la sortie du parcours

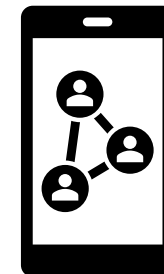
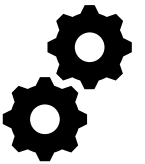
Enjeux : COORDINATION et SÉCURITÉ



180 €



Transmission de données sensibles et nominatives



Référencement des professionnels libéraux



Diététiciens* (n=14)



Professionnels de l'APA (n=6)**



Psychologues (n=3)

* : *formation spécifique à la cancérologie requise*

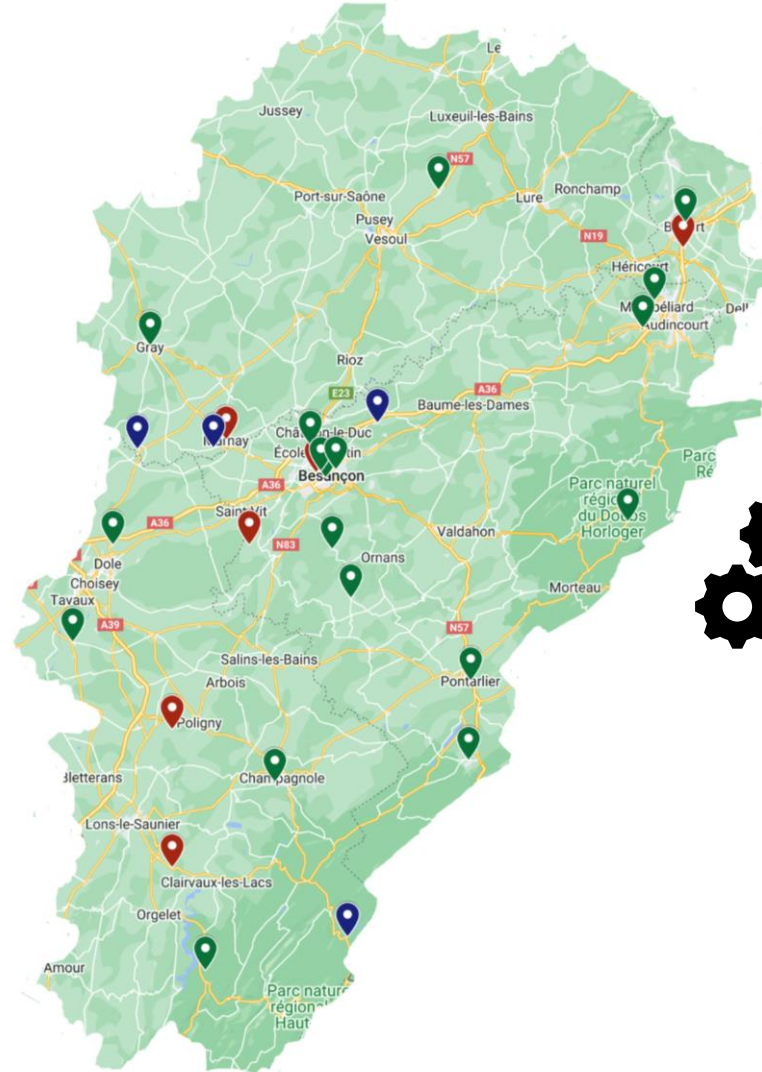
** : *titulaires du DU APANC*



**Formation - Alimentation, nutrition
et cancer**

Janvier 2023 à BESANCON

2024 !



OUTIL INTERNE : annuaire détaillé



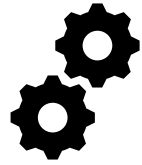
À domicile, secteur géographique



Lieu(x) de consultation



Modalités de prise de RDV



Prescription médicale d'orientation

<https://www.irfc.fr/dispositif180>

PRESCRIPTION MÉDICALE

Orientation : « Dispositif 180 € après-cancer » coordonné par l'IRFC

Pour donner suite à la consultation médicale tenue ce jour, je vous adresse ce patient pour la mise en place du Dispositif 180 € après-cancer qui comprendra notamment :

- Bilan(s) fonctionnel et motivationnel APA
- Bilan et/ou consultation(s) psychologique
- Bilan et/ou consultation(s) diététique

Commentaires éventuels :

Le patient est informé que vous allez le contacter pour programmer un entretien initial de coordination visant à définir le parcours adapté à ses besoins dans le cadre du Dispositif 180 € après-cancer et ainsi l'orienter vers les professionnels conventionnés.

Le parcours sera coordonné par l'IRFC dans la limite d'un forfait global de 180 € alloué par patient.

INFORMATIONS À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LE MEDECIN ORIENTEUR

Médecin prescripteur :

NOM Prénom : N° RPPS :

Fonction (cocher) : Généraliste Oncologue Radiothérapeute Hématologue
 Pédiatre Autre spécialiste, préciser :

Etablissement ou structure :

Adresse :

CP :

Ville :

Mail :

Téléphone :

Date :

Signature :

Informations patient :

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

PRESCRIPTION MEDICALE D'ORIENTATION A ADRESSER A :

- Par mail : aprescancer@irfc-fc.fr
- Par fax : 03.81.800.777
- Par voie postale : INSTITUT REGIONAL FEDERATIF DU CANCER DE FRANCHE-COMTÉ
« Coordination du parcours apres-cancer » Mme Jeanne LONGET
CHU Minjoz - Pôle Cancérologie
2 boulevard Fleming,
25030 Besançon

ACCUEIL / APRES-CANCER

APRES-CANCER

- [ONCONNECTE A L'EMPLOI](#) - programme réalisé avec le soutien financier de l'INCa (Subvention n° inca_16304)
- [DISPOSITIF 180 € après-cancer](#)
- [PROGRAMME POST-TRAITEMENT DES CANCERS DU SEIN et +](#)

Franche-Comté

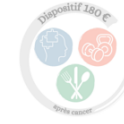
IRFC

INSTITUT RÉGIONAL
FÉDÉRATIF DU CANCER

Vous recherchez ?

- QUI SOMMES-NOUS ?
- ACTUALITÉS
- COVID
- SOINS DE SUPPORT -
ANNUAIRE
- QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE
EN FRANCHE-COMTÉ
- ORGANISATIONS DES SOINS &
ÉQUIPES MÉDICALES
- RECHERCHE & INNOVATION
- ESPACE PATIENT
- APRES-CANCER
- FAIRE UN DON
- CONTACT

Synthèse de l'entretien initial de coordination



[Civilité] [NOM Prénom]
[Adresse]
[Code postal] [VILLE]

Besançon, le Cliquez ou appuyez ici
pour entrer une date.

Objet : Synthèse de l'entretien initial de coordination Dispositif 180 € après-cancer

Copie à : [Médecin traitant] ; [Médecin spécialiste référent]

Choisissez un élément. [NOM Prénom],

Votre Choisissez un élément. vous a préconisé d'intégrer le Dispositif 180 € après-cancer coordonné
par l'Institut Régional Fédératif du Cancer (IRFC) de Franche-Comté.

Rappel du cadre légal relatif au Dispositif 180 € après-cancer :

Ce dispositif est déployé dans le cadre du décret du 22 décembre 2020 relatif au parcours de soins
global après le traitement d'un cancer. Il se destine aux patients dans les 12 mois suivant la fin des
traitements actifs du cancer. Après une évaluation individuelle des besoins du patient, le parcours
peut comprendre un bilan d'activité physique qui a pour lieu l'évaluation d'un projet d'activité
physique adaptée, un bilan diététique, un bilan psychologique ainsi qu'à des consultations de suivi
diététique et psychologique.

L'IRFC assurera la prise en charge des consultations des patients dans la limite de 180 €* par patient (bilan
d'une heure = 4 consultations de 30 minutes = 180 €).

Nous avons procédé ensemble à l'entretien initial de coordination et à l'évaluation de vos besoins le
Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. par Choisissez un élément.

Suivant cette évaluation, nous avons ciblé que vos besoins de prise en charge à ce jour dans le cadre
du Dispositif 180 € après-cancer concernent :

- Un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique
- Une prise en charge psychologique
- Une prise en charge diététique

Ainsi, je vous invite à contacter vous-même les professionnels que nous avons ciblés en fonction de
vos besoins et de votre lieu de résidence, afin de convenir d'un premier rendez-vous :

Spécialité	NOM Prénom	Adresse	Téléphone
<input type="checkbox"/> EAPA			
<input type="checkbox"/> Diététicien			
<input type="checkbox"/> Psychologue			

Aussi, nous avons défini ensemble les correspondants auxquels vous devez que les comptes rendus
réalisés dans le cadre de ce dispositif soient transmis :

- Médecin traitant : [NOM Prénom] ; [Adresse postale] ; [Adresse mail sécurisée]
- Médecin spécialiste référent : [NOM Prénom] ; [Adresse postale] ; [Adresse mail sécurisée]

Vous avez également accepté oralement que les données recueillies tout au long de cette prise en
charge soient anonymisées puis utilisées dans les rapports d'activités qui doivent être rendus à
l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté qui finance le Dispositif 180 € après-cancer.
Une note d'information relative à l'utilisation des données personnelles vous sera transmise.

En complément de l'accompagnement proposé par le Dispositif 180 € après-cancer, vous avez été
orienté vers la prise(s) en soins de l'après-cancer suivante(s) :

- Programme de réhabilitation post-traitement du cancer
- RECONNECTE À L'EMPLOI
- ONCOGITE
- HDJ de SOS
- Autre :

Restant à votre disposition pour l'organisation de ce parcours, veuillez recevoir mes sincères
salutations.

Jeanne LONGET

* : Les consultations se poursuivent à la demande du patient au-delà de l'enveloppe maximale de 180€
seront à la charge de ce dernier.

Institut Régional Fédératif du Cancer de Franche-Comté
« COORDINATION DU PARCOURS APRES-CANCER »
CHU Mirjoz - Pôle Cancérologie
2 boulevard Fleming, 25 030 Besançon
Tél. : 03.70.63.23.37
Mail : aprescancer@irfc-fc.fr
www.irfc.fr



Fiche de liaison aux professionnels libéraux



Dispositif 180 € après-cancer
Fiche de liaison au professionnel libéral
Orientation d'un patient



Date de la fiche de liaison : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Destinataire(s) :

Spécialité	NOM Prénom	Adresse	Mail
<input type="checkbox"/> EAPA			
<input type="checkbox"/> Diététicien			
<input type="checkbox"/> Psychologue			

Dans le cadre de votre participation au Dispositif 180 € après-cancer, un patient vous a été orienté et va vous contacter. Rappel : le compte-rendu de consultation est attendu par la cellule de coordination de l'IRFC [sous 8 jours](#) accompagné de la facture.

Rappel du cadre relatif au Dispositif 180 € après-cancer

Ce dispositif se destine aux patients dans les 12 mois suivant la fin de traitement des soins du cancer. Après une évaluation individualisée des besoins du patient, le parcours peut comprendre un bilan d'activité physique, qui donne lieu à l'élaboration d'un projet d'activités physiques adaptées, un bilan diététique, un bilan psychologique ainsi qu'à des consultations de suivi diététique et psychologiques. L'IRFC assurera la coordination et le paiement des factures dans la limite de 90 € par patient toutes spécialités confondues (bilan d'une heure = 45 € ; consultation de 30 minutes = 25,00 €).

Identification du patient

NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Établissement des soins : Choisissez un élément.

Pathologie : Choisissez un élément.

Types de traitements reçus :

Date de fin des traitements actifs : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Synthèse des besoins identifiés

Dans le cadre du Dispositif 180 € après-cancer :

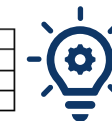
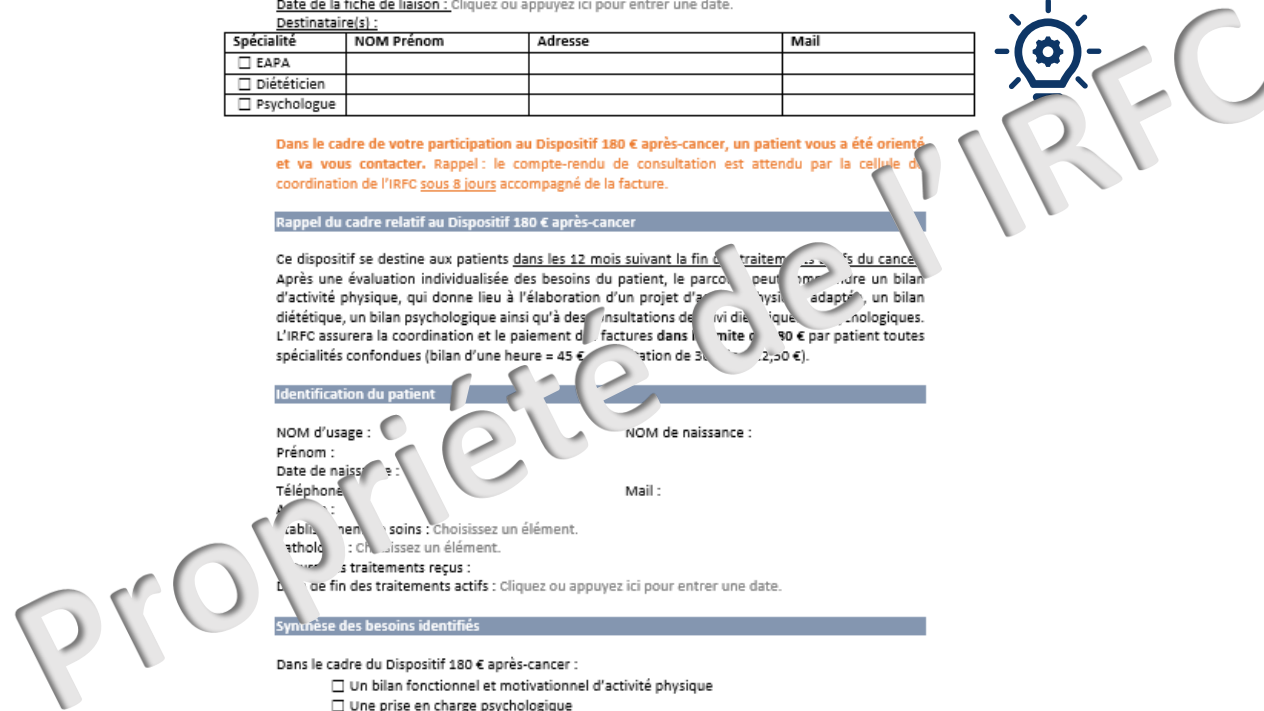
- Un bilan fonctionnel et motivationnel d'activité physique
- Une prise en charge psychologique
- Une prise en charge diététique

Commentaire : _____

Prise en charge antérieure/pendant le parcours de soins actifs

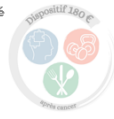
Spécialité	Service/établissement	Contexte	Contact
<input type="checkbox"/> EAPA			
<input type="checkbox"/> Diététicien			
<input type="checkbox"/> Psychologue			

Les professionnels des établissements de l'IRFC sont joignables par ONCOTEL 03.84.47.99.99.





Modèles de compte-rendu de consultation



Compte-rendu de consultation DIÉTÉTIQUE

À transmettre **sous 8 jours** après le rendez-vous avec le patient.
Joindre la facture obligatoirement.

Identité du patient

NOM :
Prénom :
Date de naissance :

Objet de la consultation

Date :
 Consultation de bilan/évaluation Consultation de suivi

Observations

Contexte :
 Prise de poids, précisez : surpoids obésité, précisez grade (OMS) :
 Dénutrition, précisez : pas de dénutrition risque de dénutrition sévère
 Autre, précisez :

Données anthropométriques :
- Poids habituel : kg Il y a 1 mois : kg → Variation pondérale : calcul auto
- Poids actuel : kg Il y a 6 mois : kg → Variation pondérale : calcul auto
- IMC : calcul auto

Stratégie(s) de soin et actions négociées, commentaires : (Justifier le besoin d'un suivi le cas échéant)

Poursuite de la prise en charge

Estimation du nombre de consultation(s) encore à prévoir :
- Bilan/évaluation :
- Suivi :

Attention, l'enveloppe maximale allouée dans le cadre du Dispositif 180 € après-cancer étant limitée à 180 € par patient (à répartir entre plusieurs prises en charge selon les besoins recueillis), le professionnel s'engage à vérifier avec la cellule de coordination que le forfait restant le permet.

NOM Prénom :
Cachet :



Bilan APA

À transmettre **sous 8 jours** après le rendez-vous avec le patient.
Joindre la facture obligatoirement.

Identité du patient

NOM Prénom :
Date de naissance :
Date du bilan :

Objetif de la demande

Évaluations fonctionnelles

Test 1 : Nom du test :
Score :
 Test 2 : Nom du test :
Score :
 Test 3 : Nom du test :
Score :
Commentaires :

Évaluations motivationnelles

Pratique d'une activité Physique : (Préciser)
 Freins à la pratique d'AP : (Préciser)
 Leviers identifiés : (Préciser)

Conduite à tenir/Accompagnement(s) proposé(s)

Conseils (limiter la sédentarité et augmenter son activité physique)
 Exercices à réaliser en autonomie, préciser :
 Accompagnement au sein de ma structure
 Orientation vers le Réseau Sport Santé
 Orientation vers une association (sportive ou autre)
 Autre, préciser :



Compte-rendu de consultation PSYCHOLOGIQUE

À transmettre **sous 8 jours** après le rendez-vous avec le patient.
Joindre la facture obligatoirement.

Identité du patient

NOM :
Prénom :
Date de naissance :

Objet de la consultation

Date :
 Consultation de bilan/évaluation
 Consultation de suivi

Observations

Contexte :
 Trouble anxieux
 Etat dépressif
 Difficultés liées à l'image du corps et/ou santé sexuelle
 Difficultés liées à la réinsertion professionnelle
 Autre, précisez :

Conclusion ou commentaires : (Justifier le besoin d'un suivi le cas échéant)

Poursuite de la prise en charge

Estimation du nombre de consultation(s) encore à prévoir :
- Bilan/évaluation :
- Suivi :

Attention, l'enveloppe maximale allouée dans le cadre du Dispositif 180 € après-cancer étant limitée à 180 € par patient (à répartir entre plusieurs prises en charge selon les besoins recueillis), le professionnel s'engage à vérifier avec la cellule de coordination que le forfait restant le permet.

NOM Prénom :
Cachet :

Construits et validés par
les membres de nos
groupes de travail psy, diet
et APA



Résultats au 1er septembre 2023 (1 an)

47 patients inclus



Prescripteurs :

- Oncologue : 37
- Médecin traitant : 4
- Radiothérapeute : 2
- Hématologue : 2



Localisation :



- Sein : 39
- Hémato : 3
- Gynéco : 3
- Digestif : 2

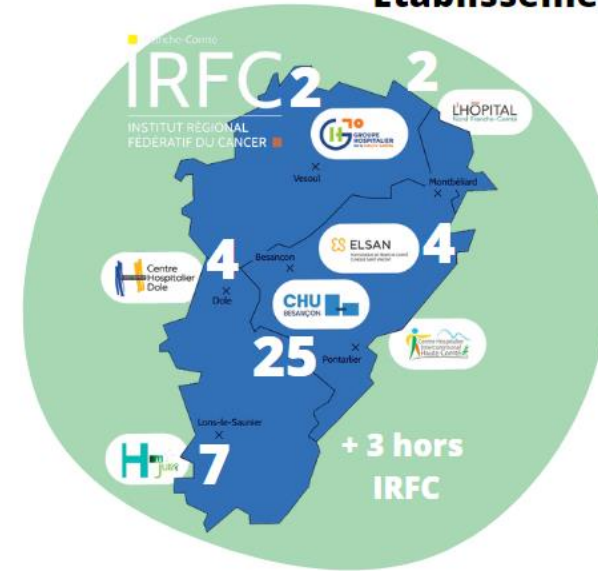
Orientations :

Besoins des patients :

- 1 soin de support : 27
- 2 soins de support : 19
- 3 soins de support : 1



Établissements de soins :



Orientations complémentaires :

- Pour un bilan : 19
- Diététique : 32
- APA : 29
- Psychologique : 7

Reprise du travail après un cancer

19 ONCONNECTE À L'EMPLOI
PROGRAMME PLURIDISCIPLINAIRE EN VISIOCONFÉRENCE
Financement n° inca_16304

19 Bouger pour mieux Me soigner
Programme de réhabilitation post-traitement du cancer

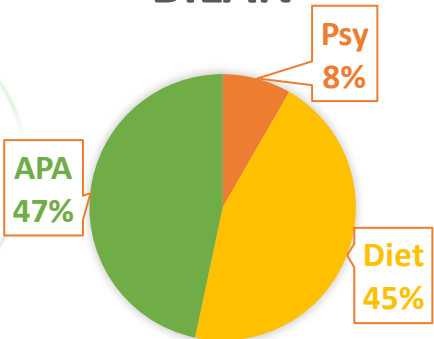
14 onCOGITE
LES ATTEIRS QUI RECONNAÎT LES MEURONS

Plus précisément

● Temps administratif:

- Entretien initial = 30 à 45 minutes
- Formalisation de l'inclusion = 45 minutes
- Coordination des parcours = 1 demi-journée/semaine minimum

BILAN



Bilans réalisés	Consultations de suivi réalisées
60	39

Pour les patients inclus avant le 1^{er} septembre 2023 (1an d'activité) – n = 47

3 patients ont épuisé leur enveloppe de 180 €

Certains n'ont pas encore enclenché le parcours

Bilan et perspectives

Groupe de travail
structures porteuses
ARS BFC

- 👍 Facilités d'orientation par l'équipe unique d'oncologie
 - 👎 ○ Efforts à poursuivre pour la communication auprès des libéraux
- 👍 Évaluation globale des besoins en SOS des patients dans l'après-traitement et orientations (parcours après-cancer)
 - 👎 ○ Quid des patients qui n'adhèrent pas aux SOS pendant les traitements ?
- 👍 Satisfaction des professionnels libéraux
 - 👎 ○ Recrutement à poursuivre pour combler les « zones blanches »
- 👎 Hétérogénéité des types de structures porteuses et des conditions d'accès au parcours de soins global (échelle nationale)
 - Lisibilité sur l'offre et les guichets

Vendredi 24 novembre 2023

Franche-Comté
IRFC
INSTITUT RÉGIONAL
FÉDÉRATIF DU CANCER

Dispositif 180 €
Après cancer



Médecins traitants et spécialistes peuvent orienter les patients vers le Dispositif 180€ après-cancer qui permet de bénéficier de :



Un bilan d'activité physique



Un bilan diététique
avec ou sans suivi



Un bilan psychologique
avec ou sans suivi

Bilan(s) et consultation(s) suivant les besoins identifiés, dans la limite de l'enveloppe de **180 €** par patient :

- 1 bilan (1 heure) = 45 €
- 1 consultation (30 minutes) = 22,50 €

- ✓ Pour tout patient atteint d'un cancer ayant terminé ses traitements actifs depuis moins de 12 mois et suivi en Franche-Comté.
- ✓ Sur orientation médicale par le médecin traitant ou le médecin spécialiste, adressée à l'IRFC.

Cellule de coordination IRFC

INSTITUT REGIONAL FEDERATIF DU CANCER
Coordination du parcours après-cancer
Mme Jeanne Longet
Pôle de Cancérologie
3, boulevard Fleming,
25 030 Besançon



☎ 03.81.47.99.99
✉ aprescancer@irfc-fc.fr
📄 03.81.80.07.77
🌐 www.irfc.fr

Informations utiles

Vidéo de présentation : <https://youtu.be/0gHgE1DWrlA>

Site internet : <https://www.irfc.fr/dispositif180>

Renseignements et inclusion :

03 81 47 99 99 (ONCOTEL)

aprescancer@irfc-fc.fr

*Merci pour
votre attention!*

